

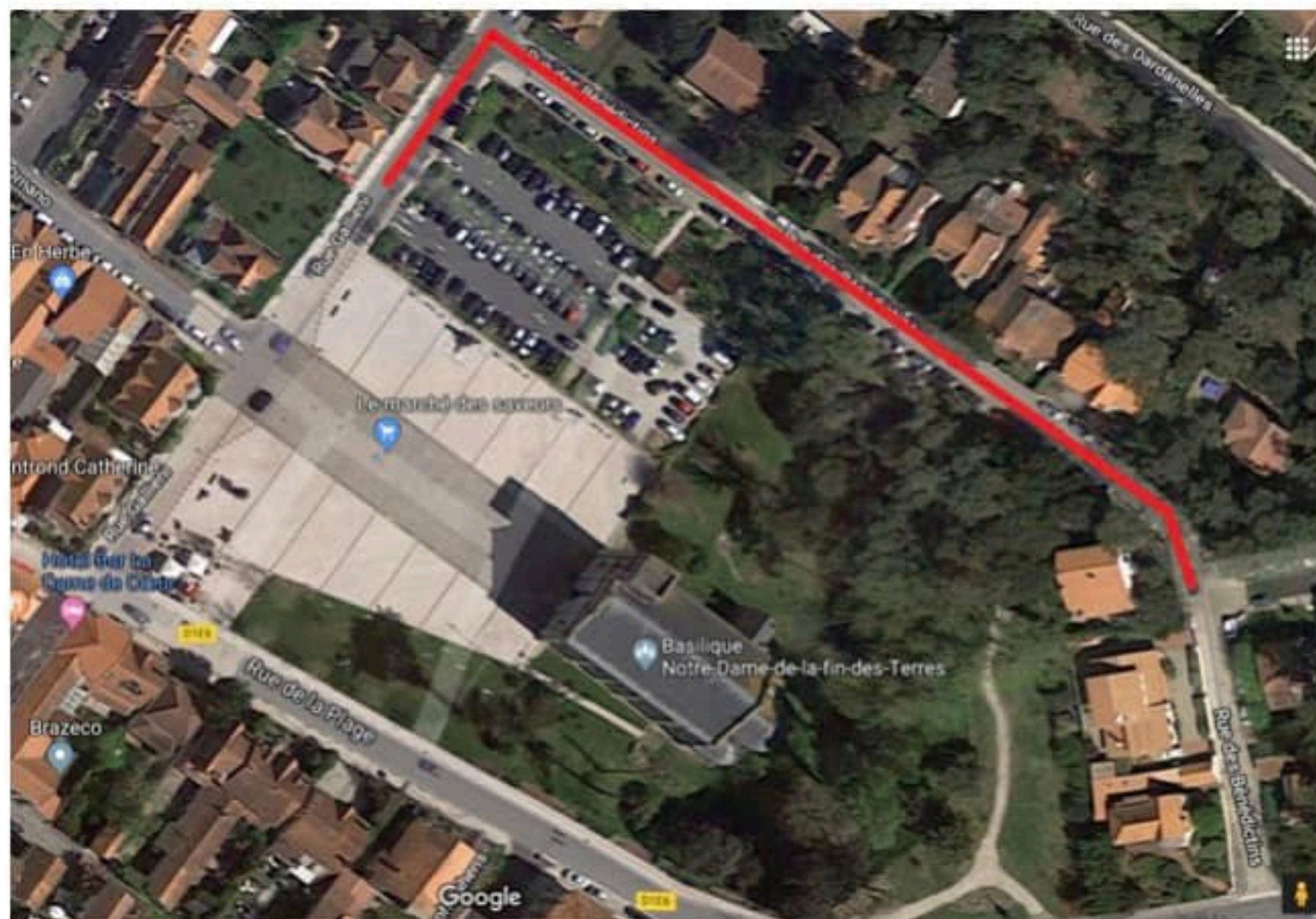
Soulac sur mer

Course caisse à savon 2022

Règlement

Course de caisses à savon organisée par l'association des commerçants de Soulac sur mer événement sur le week-end du 18 et 19 juin 2022

Plan du parcours



Règlement

PUBLICITÉ

La piste

Départ rue des Bénédictins arrivée devant la place de l'église.

La rue des Bénédictins sera fermée à la circulation le 18 juin de 10h30 à 17h.

Données techniques de la caisse à savon

La voiture dont la construction doit être artisanale doit comporter : des roues, des freins, une direction (volant, guidon...) et doit être customisée (les publicités pour de l'alcool ou du tabac sont interdites.) À vous ensuite de rajouter toutes options drôles ou farfelues. Soyez créatifs !

Elle ne doit pas être équipée d'un pare-brise en verre (qui pourrait casser et blesser), ni être constituée avec des matériaux qui pourraient être dangereux pour le pilote ou les spectateurs et sa conception doit pouvoir permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.

La caisse à savon peut être en fer, bois, aluminium, fibre de verre. Elle ne peut pas avoir de contours saillants, s'il y en a pensez à les protéger, pour y palier vous pouvez utiliser joint de portière, pneu ...) Pas de bois aggloméré, pas d'OSB

Chaque véhicule de course possédera des points d'attache fixés solidement à l'avant et à l'arrière pour le remorquage. Prévoir son câble de remorquage avec mousqueton de chaque côté.

Présentation des véhicules

Les caisses à savon seront présentées le dimanche matin à partir de 9h00 au niveau de la place de l'église. le mieux est de les présenter la veille place de l'église entre 15h 17h30)

Le président de l'Association des commerçants et le directeur de course, sont les seuls à pouvoir refuser un véhicule de course s'il n'est pas conforme au règlement et notamment en ce qui concerne le freinage, la sécurité et l'équilibre du véhicule.

Equipements des pilotes et copilotes obligatoires

Casque **intégral ou type cyclomoteur**, pantalon long, pull à manches longues, souliers ou chaussures de gym, gants, coudières (les genouillères sont recommandées)

Le pilote doit être familier avec le principe du remorquage (la corde demeure tendue). Il est recommandé de faire quelques essais avant le jour de la course.

Lors du contrôle de leur véhicule avant le départ, les pilotes doivent se présenter complètement équipés. L'Association se réserve le droit de refuser la participation si l'équipement de sécurité du pilote n'est pas complet

Il est interdit au pilote, quel que soit son âge, de consommer de l'alcool ou toute substance pouvant altérer ses réactions au volant !

.Déroulement de la course

L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle (force de la descente).

L'équipe peut être composée d'un pilote et d'un ou deux pousseurs.

Nous vous rappelons que vous êtes responsable de votre comportement envers les autres équipes et de votre propre sécurité.

Durant la course les pilotes devront respecter les instructions des commissaires de sécurité situés sur le parcours. Ceux-ci disposeront de deux drapeaux :

Un rouge indiquant que la course est neutralisée, les véhicules doivent alors impérativement s'arrêter et obéir aux instructions du commissaire. Si le véhicule arrêté n'est pas la cause de la neutralisation de course, il sera autorisé à refaire sa course.

un vert indiquant que la piste est libre de tout danger

La course se déroulera le dimanche de 14h à 17h.

Remise des prix : vers 17h30

LES CRITERES D'EVALUATION DE LA COURSE

But du jeu

Départ 2 rue des Bénédictins, possibilité de pousser le candidat au départ. Départ par 1 caisse à savon (20 secondes d'intervalle). Les participants seront notés sur le temps sur l'esthétique de la caisse et sur l'ambiance produite lors de la descente exemple (costume, mise en scène, musique etc. ...)

Enfants admis à partir de 13 ans sous responsabilité de ses parents et décharge signée

Inscriptions

Pour vous **inscrire par mail** : rouyer.michel@yahoo.fr

Nom(s), Prénoms(s) (en précisant « pilote », « copilote »)

âge(s)

Nom de l'équipe

Adresse, téléphone, adresse e-mail

II - Enregistrement des participants :

Vous devrez nous fournir :

- Le bulletin d'inscription signé
- Règlement de l'inscription de quinze euros
- Une copie de votre attestation d'assurance en responsabilité civile*
- Votre décharge signée

Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation.

Le propriétaire et le pilote (ou représentant légal) se rendent responsables de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course.

***Assurances**

Concernant les assurances nous nous dégageons de toute responsabilité sur d'éventuels accidents entre les participants et dommages causés à des tiers, votre responsabilité civile sera votre seule assurance. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants. Ainsi, nous vous demanderons un justificatif d'assurance ainsi qu'une décharge nous concernant.

Comité d'organisation

Celui-ci sera composé du président de l'Association des commerçants : Michel Rouyer

D'un directeur de course et de 6 commissaires de course

Sécurité

Des commissaires de courses sont disposés dans les endroits stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs. Les engagés doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas le modifier. La descente se fait sur circuit totalement fermé à la circulation.

Clauses juridiques

Les participants à la course autorisent l'Association des commerçants de Soulac sur mer à publier leurs coordonnées ainsi que leurs images et celle de leurs caisses à savon (photographie/film sans qu'aucune rémunération ou indemnité ne puissent être demandées. Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant par mail ou courrier. Le concours est exclusivement régi par la loi française.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, sans recours possible, par l'association commerçants de Soulac sur mer dans le respect de la loi française.

Acceptation du règlement / dépôt

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Je soussignéatteste avoir lue et accepte ce règlement

A Soulac sur mer le

Signature.....